

## TARIFS au 01/11/2025

### TERRAINS

Jusqu'à 50 000 € : Forfait 5000 €  
Au-delà 50 000 € : 10 %  
Honoraires maximum à la charge de l'acquéreur

### HABITATIONS

Jusqu'à 140 000 € : Forfait 7 000 €  
Au-delà de 140 001 € : 5 %  
Honoraires maximum à la charge de l'acquéreur

### LOCATIONS

6 % maximum du loyer annuel CC à la charge du locataire (Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux inclus).

6 % maximum du loyer annuel CC à la charge du bailleur (Visite, constitution et examen du dossier, rédaction du bail, état des lieux inclus) \* Forfait de 275 € minimum.

\* Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires

### LOCAUX COMMERCIAUX

1 mois de loyer TTC maximum à la charge du preneur

### GESTION

1 lot à 3 lots : 7.2 % maximum du loyer charges comprises

4 à 8 lots : 6 % maximum du loyer charges comprises

A partir de 9 lots : 5.1 % maximum du loyer charges comprises

Garantie loyers impayés + détérioration immobilières : à partir de 2,5 % du loyer charges comprises (contrat MILA)

### ESTIMATIONS

Offertes sauf dans le cadre de donations (150€ par bien estimé)

Agence JONZAC 18 place du Marché 17500 JONZAC

Tél. : 05 46 48 04 41

jonzac@ladresse.immo